

**Avec les anomalies climatiques enregistrées sur cette première partie de septembre, il est maintenant acquis que l'année 2018 va pulvériser plusieurs records et nous ne sommes que mi septembre. La sécheresse laissera des marques sur la campagne betteravière et commence à pénaliser certaines parcelles de colza. Depuis le début du mois il n'est tombé que 4 à 5 mm (Beauvais Creil Clermont) voire moins sur le sud du département (1,4 mm à Roissy). Mais les records sont du côté des températures diurnes avec 3 jours à plus de 27° à Beauvais, 28° à Clermont et Creil, et même 29° à Roissy ! Ce qui limite la sensation de canicule depuis 3 mois, ce sont les températures nocturnes qui restent fraîches. Ceci génère des amplitudes importantes avec 23 degrés d'amplitude le 17 septembre à Beauvais (4,5° le matin et 27,7° l'après midi),.**

## COLZA

### Situations hétérogènes

Dans ces conditions, on observe des situations très hétérogènes. On est plus malin après qu'avant, mais les beaux colzas confirment les statistiques qui poussent à semer tôt même dans le sec en attendant la pluie. Ces parcelles sont mieux armées contre les ravageurs qui vont commencer à s'intéresser aux parcelles souffreteuses. C'est encore mieux si une légumineuse a été associée.

Pour les parcelles à la peine nous avons moins d'observations alarmantes que dans d'autres régions de France. Pour l'instant il faut attendre en surveillant les potentiels ravageurs, heureusement encore peu présents à ce jour.

### Pas de retournement à envisager à ce jour

En principe il est trop tôt pour prendre cette décision. Une parcelle levée au 15 octobre a encore 80% de chances d'atteindre le stade 6 feuilles avant l'hiver. Des semis sont donc possibles jusque début octobre. Mais on peut penser que peu de situations justifieront un resemis. Les seuils de retournement avancés par Terres Innovia en sortie d'hiver sont en effet très bas. En bonne terre il faudrait moins de 5 pieds / m<sup>2</sup> ET moins de 100 grammes de matière verte / m<sup>2</sup>. En sols séchant le seuil est de 10 pieds / m<sup>2</sup> ET 100g de matière verte / m<sup>2</sup> voire 5 pieds s'il y a 400 grammes de matière verte.

### Faible parasitisme

Les parcelles développées avec légumineuses associées ne préoccupent pas. Sur les petits colzas, surveiller les altises sans anticiper le seuil de 80% de pieds et 10% de surface foliaire touchée. L'activité des limaces reste quasi nulle en attente d'éventuelles pluies. L'activité pucerons reste faible.

## BLE

Les conseils de la semaine précédente concernant la lutte contre la carie et la JNO restent valables. Dans les parcelles à risque limaces, profiter du temps sec pour retravailler le sol et détruire les éventuelles pontes dans les secteurs qui ont reçu un peu d'eau. Travailler le sol sous entend perturber l'horizon de surface. Ne pas chercher à l'affiner en travaillant de façon trop agressive dans les conditions sèches actuelles, afin d'éviter que l'horizon fragilisé ne se referme au retour des pluies.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 septembre 2018 (BSV G.C. N°30), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, B.Schmitt, A.Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***